

ARRÊTÉ

**portant délégation de signature à la
Responsable du Département
Réseaux et Télécommunications en
matière de conventions de stage**

DAJ-2025.02.27.03

La Présidente de Nantes Université,

VU le Code de l'Éducation ;

VU le décret n° 2021-1290 du 1^{er} octobre 2021 portant création de Nantes Université et approbation des statuts de Nantes Université ;

VU l'élection de Madame Carine BERNAULT en tant que Présidente de Nantes Université au Conseil d'Administration du 16 décembre 2021 ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Délégation de signature est consentie à **Madame Audrey VALTOT**, Professeur du 2nd degré, Responsable du Département Réseaux et Télécommunications de l'IUT de La Roche-sur-Yon, à l'effet de signer en mon nom les conventions de stage (hors étranger et hors conventions spécifiques) et les relevés de notes des étudiants inscrits au sein de ce département.

ARTICLE 2 : Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa transmission à la Rectrice, Chancelière des Universités et de sa publication. Elles prendront fin en même temps que le mandat de la délégante ou des fonctions de la délégataire au titre desquelles la présente délégation est consentie.

ARTICLE 3 : Les actes signés au titre de la présente délégation doivent faire l'objet d'un rendu compte à la Présidente de Nantes Université.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est publié sur le site Internet de Nantes Université et affiché dans les locaux de la composante en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers.

ARTICLE 5 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 14 Mars 2025

Vu et pris connaissance

La Délégente,

La Délégitaire,

Audrey VALTOT

*Responsable du Département Réseaux et
Télécommunications de l'IUT de La Roche sur Yon*

Carine BERNAULT

Présidente de Nantes Université

Transmis au Rectorat et publié le